

COMMUNE DE SERVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DEL2024-18**

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUISSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

**Excusées : Mme BLANC qui a donné pouvoir à Mme MAYOUISSIER
Mme PLISSONNIER**

Secrétaire de séance : M. REYNAUD

Date de Convocation : 28 mars 2024

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 :
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOCAUX
COMMERCIAUX »**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Christèle MAYOUISSIER, Adjointe aux finances, qui donne lecture de l'exposé suivant : En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le Juge Administratif. Les écritures des comptes de gestion 2023 de la commune peuvent être récapitulées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 279 311,13	1 653 319,49	2 932 630,62
Titres de recette émis (b)	149 009,08	1 131 686,18	1 280 695,26
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	149 009,08	1 131 686,18	1 280 695,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 279 311,13	1 653 319,49	2 932 630,62
Mandats émis (f)	844 162,77	800 577,87	1 644 740,64
Annulations de mandats (g)	87,36	11 725,64	11 813,00
Dépenses nettes (h = f - g)	844 075,41	788 852,23	1 632 927,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		342 833,95	
(h - d) Déficit	695 066,33		352 232,38

BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	258 782,27	33 296,01	292 078,28
Titres de recette émis (b)		13 490,46	13 490,46
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		13 490,46	13 490,46
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	207 226,64	9 711,78	216 938,42
Mandats émis (f)	194 724,78	8 878,24	203 603,02
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	194 724,78	8 878,24	203 603,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		4 612,22	
(h - d) Déficit	194 724,78		190 112,56

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	203 144,22		-695 066,33		-491 922,11
Fonctionnement	680 869,19		342 833,95		1 023 703,14
TOTAL I	884 013,41		-352 232,38		531 781,03
II - Budgets des services à caractère administratif 33001-LOCAUX COM SERVAS					
Investissement	258 782,27		-194 724,78		64 057,49
Fonctionnement	20 296,01		4 612,22		24 908,23
Sous-Total	279 078,28		-190 112,56		88 965,72
TOTAL II	279 078,28		-190 112,56		88 965,72
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 163 091,69		-542 344,94		620 746,75

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation des comptes de gestion,

- Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Vu les comptes de gestion du budget communal 2023 dressés par Monsieur le Trésorier Municipal,
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures les résultats 2022, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,
- Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du comptable pour l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe « Locaux Commerciaux ».

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



